

Compte rendu du conseil Municipal du vendredi 25 janvier 2008

Absent excusé : Louis ETY

Mr le Maire donne lecture des comptes-rendus des conseils précédents (du 30 novembre et du 28 décembre), informe le conseil des demandes de permis de construire en cours et aborde ensuite l'ordre du jour.

Dépôt en décembre 2007 d'une demande de subvention au Conseil général de la Loire sur l'avenant de l'assainissement (20 442 euros HT de travaux complémentaires voir ci-dessous).

1) 11 délibérations ont été prises :

A) Délibération pour un nouveau bail, à partir du 1 janvier suite au changement de locataire (appartement au-dessus de la mairie).

B) Délibération pour l'adhésion de la commune de St Priest la Prugne au sein du SIEL

C) Suite au remplacement du percepteur : Mr BERAUD est remplacé par Mr René GAYTON, le Conseil vote l'indemnité de conseiller financier au taux maximum identique à celle du prédécesseur (377 euros en 2007).

D) Convention avec la DDE pour confier l'instruction des actes d'urbanisme à la DDE (communes de moins de 3500 habitants) sans rémunération.

Rappel de la facturation annuelle pour l'ATESAT : 461 Euros pour 2008.

E) Suite à la délibération du 26/01/2007 sur la taxe des cessions de terrains nus devenus constructibles (10 % sur les 2/3 du montant du prix de la cession à la première mutation).

Pour 2007, 2 taxes ont été perçues (11 000 euros).

Il faut remonter 18 ans en arrière à partir de la signature de l'acte de vente et apprécier s'il y a plus value (cession supérieure à 3 fois le prix). Calcul effectué par le notaire.

Un complément à la délibération a été voté sur l'application de cette taxe qui doit être strictement conforme au décret de la loi et à l'instruction fiscale parus depuis.

F) Des avenants ont été votés :

1) Suite aux travaux réalisés en plus à l'église par la société ROCHARM Lot électricité

2) Pour travaux supplémentaires pour l'assainissement au Pavé par la société TPCF pour un montant de 35 428 euros TTC (travaux du carrefour).

G) Une délibération donnant pouvoir au maire de prendre en compte la nouvelle procédure du Centre de Gestion concernant l'établissement des dossiers de retraite et autres pour les agents titulaires CNRACL. Ils pourront être établis contre rémunération selon barème mentionné dans la convention à approuver par le Maire.

H) Une délibération a été votée, autorisant le maire à payer les factures des entreprises TPCF et LRA pour les travaux de décembre sans attendre le retour du budget assainissement du contrôle de légalité (Sous-préfecture).

I) ZPPAUP : A la suite de la délibération prise le 6 juillet 2007 acceptant le principe d'une étude à engager pour déterminer une zone de protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) l'Architecte chef du service Départemental d'architecture et patrimoine nous a adressé la procédure à suivre par note des 9 novembre, 4 et 7 décembre 2007. Il conviendra au cours de l'année 2008 de procéder à l'information du public et à la consultation d'entreprises par appel d'offres. Le Conseil décide de suivre la procédure et de demander le moment venu la participation de 50 % de l'Etat.

J) Une demande a été faite par Sophie MOREL pour un contrat d'apprentissage à l'école publique durant l'année scolaire 2008-2009 en vue de passer un CAP petite enfance en 2009. Elle est

actuellement au Lycée professionnel de Verrières, une demande sera faite à l'association Familles Rurales pour un stage dans une crèche. Après accord du Conseil un dossier sera constitué pour obtenir participation de l'Etat à l'indemnité versée. Accord donné à l'unanimité.

K) Suite à un risque d'engorgement du réseau d'assainissement dans l'ancienne station, la conduite passant d'un diamètre de 400 mm à 200 mm, il est décidé de faire procéder rapidement aux travaux pour un montant de 2000 euros par l'entreprise Breuil.

2) Chantier du pavé :

Suite à l'étude diagnostic de 2000 concernant le mauvais état des réseaux d'assainissement du Relais du Chatel jusqu'à la maison BRIAT, le bilan est le suivant :

Le réseau d'eau potable est neuf, l'ancien a été laissé sur place. Le réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées est passé en séparatif, le réseau ancien dégradé est resté sur place. Un collecteur en béton a été réalisé pour récupérer l'eau pluviale provenant du Ravat. Des problèmes de raccordement avec l'ancien réseau ont eu lieu au niveau de chez BRIAT. Lors du branchement de l'ancien réseau au nouveau et du curage préalable, il a été constaté une sérieuse dégradation nécessitant le remplacement par tuyaux fonte sur 18 m du réseau unitaire. Après révision du coût de l'ouvrage séparant les eaux usées des eaux pluviales au carrefour nord, l'augmentation du marché initial s'élève à 35 428 euros TTC, objet de l'avenant supra. Les joints de l'ancienne canalisation le long du pré MURON sont en mauvais état, il sera par la suite nécessaire d'en étudier la réfection. Pour l'aménagement de la voirie, la société APPIA débutera les travaux le 04/02/2008 si les conditions météo sont favorables.

3) SPANC :

Certains foyers de la commune non raccordés au réseau d'assainissement collectif (11 dans le secteur de Résinet et Corbines) sont intervenus pour contester le contrôle prévu par la loi sur l'Eau

4) L'église :

Travaux terminés mais le décompte définitif n'a pas encore été établi par l'architecte et la totalité des subventions n'a pas encore été encaissée.

5) Terrain LAURENT à Corbes:

Le plan d'aménagement de la zone AUC présenté au conseil municipal non conforme n'a pu être accepté.

6) Terrain zone artisanale:

Propriété de Mme Odile VICTOR des contacts sont en cours pour la cession d'une partie.

7) Ecole JEAN COTE:

La directrice Mme CHASSELIN sera remplacée par Mr Mathieu VOLDOIRE les vendredi à dater du 25 janvier 2008.

8) DIVERS:

L'architecte conseil Mr MAZODIER sera présent les 3ème jeudi après midi à l'Hôpital sous Rochefort puis au siège de la CCPA à Boen. Il remplace Mr Jambresic.

Mr BOUCHET a reçu Mme BLANCHON et son suppléant Mr GIRAUD candidats à la prochaine élection cantonale.

Visite au Conseil Municipal de Lucien MOUILLER Conseiller Général le 15/02/2008 à 19H00 pour bilan de mandat.

9) BUDGETS:

Le percepteur a validé les résultats des CA 2007.

Le conseil municipal : a approuvé les comptes administratifs 2007 du budget général et de l'assainissement ainsi que les budgets 2008 sous réserve des prévisions de recettes qui seront examinées de nouveau après réception des bases et calculs et votes des taux. Les élus membres du CCAS ont approuvé le compte administratif et budget 2008 (voir document ci-joint).

Prochain conseil le 22/02/2008 à 20H30